



Gapany Johanna, Schumacher Jean-Daniel

HFR: la mission avant tout

Cosignataires : 9

Réception au SGC : 13.09.18

Transmission au CE : *19.09.18

Dépôt et développement

Considérant les dispositions contenues dans la loi sur la santé (LSan) et dans la loi sur l'hôpital fribourgeois (LHFR), ce postulat demande au Conseil d'Etat de présenter un rapport définissant les missions du HFR, pour permettre au conseil d'administration d'établir la stratégie.

Les informations et rapports affluent et nous sommes appelés, en tant que députés, à nous prononcer sur des éléments décisifs pour l'avenir de l'hôpital fribourgeois. Avant de prendre des décisions à propos de : la gestion du personnel, la structure multi-site, le type d'intervention médicale à y réaliser ou encore un nouveau projet de construction, la mission doit être discutée et définie au niveau politique.

Il serait souhaitable de lire, à travers ce rapport :

1. les missions d'intérêt public confiées au HFR à court, moyen et long terme;
2. les objectifs quantitatifs et qualitatifs fixés au conseil d'administration et à la direction;
3. l'inventaire des prestations non-couvertes par l'assurance-maladie de base et les propositions pour les financer;
4. la coordination proposée par le Conseil d'Etat entre les différents prestataires de soins cantonaux et extra-cantonaux (HFR, cliniques, médecins privés, hôpitaux universitaires voisins).

—

*date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).